



**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Arrêté n° 144/2022
portant désignation des membres représentants
du Conseil départemental
pour siéger au sein du Comité départemental des services aux familles (CDSF)**

Le président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-7,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-5 et D.214-1 à D.214-6,

Vu la délibération n° AD 173/2021 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection de son président,

Vu son arrêté n° 136/2022 du 22 juin 2022 portant organisation des services du Département du Cher,

Vu la demande du secrétariat du CDSF, par courriels des 13 et 14 avril 2022,

Considérant que le CDSF comprend :

- en qualité de vice-président de droit, le président du Conseil départemental ou un conseiller départemental qui le représente,
- en qualité de membres, quatre représentants titulaires des services du Département désignés par le président du Conseil départemental, dont le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile et le directeur du GIP-Maison départementale des personnes handicapées (MDPH),

Considérant que pour chacun des membres titulaires désignés, un membre suppléant doit être désigné dans les mêmes conditions,

Considérant que les membres du CDSF sont désignés pour une durée de six ans à compter de leur désignation,

Sur proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 : Mme Sophie BERTRAND, 4^e vice-présidente du Conseil départemental, est désignée en qualité de représentante du président du Conseil départemental au CDSF.

Article 2 : Sont désignés en qualité de membres du CDSF, en représentation des services du Département du Cher :

2-1 – Jusqu’au 30 septembre 2022 :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Claude AUBERTIN directrice générale adjointe de la prévention, autonomie et vie sociale	Madame Géraldine DUCHANGE directrice de l’action sociale de proximité
Madame Marylène RAYMOND directrice enfance, famille	Mme Carole JOURQUIN adjointe à la directrice enfance famille
Mme le docteur Isabelle GALMICHE directrice de la protection maternelle et infantile	Mme Marlène CLAVE chef du service coordination administrative et modes d’accueil
Mme Isabelle PLATON directrice du GIP-MDPH	M. Aurélien GAUTRON, chef du service enfance, jeunesse, insertion professionnelle

2-2 – A compter du 1^{er} octobre 2022 :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Claude AUBERTIN directrice générale adjointe de la prévention, autonomie et vie sociale	Madame Géraldine DUCHANGE directrice de l’action sociale de proximité
Madame Carole JOURQUIN directrice enfance, famille	Mme Laëtitia DESRIAUX-FORRIERE adjointe à la directrice enfance famille
Mme le docteur Isabelle GALMICHE directrice de la protection maternelle et infantile	Mme Marlène CLAVE chef du service coordination administrative et modes d’accueil
Mme Isabelle PLATON directrice du GIP-MDPH	M. Aurélien GAUTRON, chef du service enfance, jeunesse, insertion professionnelle

Article 3 : Le présent arrêté prend effet le

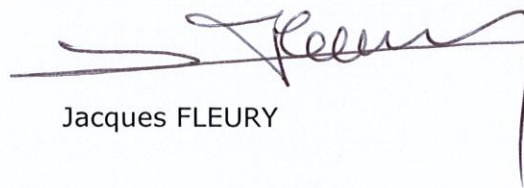
Article 4 : Le présent arrêté est notifié aux intéressés et au préfet du Cher.

Article 5 : Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés du président du Conseil départemental du Cher.

Article 6 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication, faire l'objet d'un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <https://www.citoyens.telerecours.fr>).

À BOURGES, le - 1 JUL. 2022

Le président du Conseil départemental,



Jacques FLEURY



⌘ Acte transmis au contrôle de légalité le : - 1 AOUT 2022

⌘ Acte publié le : - 1 AOUT 2022

⌘ Notification aux intéressés :

Prénom : NOM :

Acte notifié le :

En bénéficiant de la présente désignation, j'atteste sur l'honneur avoir connaissance de mes obligations déontologiques et m'engage à informer, par écrit, le président du Conseil départemental, de toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle je me trouverais en assurant mes missions et me déporter en conséquence, préalablement à toute prise d'acte.

Signature :